Comment sera composée la nouvelle Chambre

La deuxième statistique publiée par le Ministère de l'Intérieur classe ainsi qu'il suit les élus par opinion :

55 socialistes unifiés (27 anciens, 28 nouveaux).
5 socialistes dissidents (anciens).
26 républicains socialistes (17 anciens, 9 nouveaux).
144 radicaux ou radicaux socialistes (63 anciens, 81 nouveaux).
111 républicains de gauche (68 anciens, 43 nouveaux).
196 progressistes (71 anciens, 35 nouveaux).
65 libéraux (42 anciens, 23 nouveaux).
27 conservateurs (17 anciens, 10 nouveaux).
3 Action française (3 nouveaux).
3 indépendants (3 anciens).

Les députés élus hier et qui n'appartenaient pas à la Chambre sortante, se répartissent ainsi :

28 Socialistes unifiés.
9 Républicains socialistes.
81 Radicaux ou radicaux socialistes.
68 Républicains de gauche.
74 Progressistes.
42 Libéraux.
17 Conservateurs.
3 Action Française.

LES NON RÉELUS

Les députés non réélus comprennent :

36 socialistes unifiés : M. Dumas, Cadenat, Sixte-Quentin, Barabant, Reboul, Doizy, Demoulin, Longuet, Mayéras, Poncet, Voillin, Laval, Aldy, Cauet, Lebey, Raffin-Dugens, Giray, Voillot, Bouveri, Théo Bretin, Bras, Renzudel, Berton, Fourmant, Brizon, Paul Constans, Thivrier, Raghebeoum, Melin, Laurent, Badouce, Elien Prevot, Pouzet, Cabrol, Lecointe, Laporte.

4 socialistes dissidents : Mauger, Degeante, Veber, Jobert.

6 républicains socialistes : Boux-Costadau, Faure, de Menzié, Becays, Colliard, Augagneur.

73 radicaux ou radicaux socialistes : Chaná, Crepel, Messimy, Bergeron, Ravisa, Lafferre, Caffort, Pierre Masse, Desplas, Peytral, Planche, Hugeon, Fernand Brun, Rigal, Baduel, Mare-Réville, Merlin, Drivet, Gardey, Tournan, Leboue, Fayolle, Dalbiez, Fernand David, Jacquier, Franklin-Bouillon, Amiard, Goust, Guiraud, Pottevin, Serre, Léon Perrier, Rognon, Bender, Peyret, Nouhaux, Thierry-Delanone, Bachimont, Clémentel, Marou, Cassaing, Defossés, Garat, Bouffandeau, Butin, Deshayes, Decroze, René Renoult, Paul Morel, Noguès, Cruppi, Cazassus, Chaulin-Servinière, Godel, Rabier, Roy, Chavoix, Covard, André Hesse, Talon, Maurice Viollette, Videlin, Lancien, Lounpe, Giordan, Simonet, Schmidt, Camille Picard, Lucien Du Mont, Cosnier, Paisseau-Baronet, Lorémi, Dernellier.

15 républicains de gauche : Le Cherpy, Cazauvieilh, Chaumel, Condant, de la Trémoille, Ribeyre, Desarrochonnet, Nérel, Leroy, Abel Lefebvre, Celos, Guernier, Surcouf, Lazare Weiller, Delanoue.

8 Progressistes : Bouge, Jules Roche, Tournade Faillot, Spronck, Prat, Maurice Damour, Lefas.

10 Libéraux : Joseph Denais, Pugliest-Conti, Amiral Bienaimé, Leroille, de l'Hourdellon, de Gouvon, de la Villeboisnet, Lain, de Montpinet, de Kernier.

LES MINISTRES BATTUS

Cinq membres du gouvernement n'ont pas été réélus, savoir : M. Clémentel, ministre du Commerce ; M. Colliard, ministre du Travail ; M. Lafferre, ministre de l'Instruction publique ;

M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à la Liquidation des stocks ;

M. Roy, commissaire au ravitaillement.

QUATRE SENATEURS ENTRENT AU PALAIS-BOURBON

Quatre membres de la Haute Assemblée se sont présentés à la députation et ont été élus : MM. Herriot (Rhône), Reymonenq (Var), de La Ribbesière (Ile-et-Vilaine), Gavini (Corse).

Arrondissement de Lille

LA MADELEINE

LISTE SOCIALISTE

Inscrits : 3.922.—Votants : 2.779.—Exprimés : 2.217.

Delory, 1.135 voix ; Goniaux, 1.114 ; Guesde, 1.117 ; Inghels, 1.114 ; Lefebvre, 1.107 ; Melin, 1.111 ; Ragheboom, 1.108 ; Beauvillain, 1.106 ; Blanckaert, 1.107 ; Brachelet, 1.107 ; Coppeaux, 1.107 ; Couteaux, 1.107 ; Desoblin A., 1.107 ; Escoffier, 1.107 ; Heckel Maurice, 1.103 ; Henlgès, 1.108 ; Lebas, 1.123 ; Louis Louis, 1.106 ; Pierpont, 1.107 ; Plet, 1.110 ; Saint-Venant, 1.113 ; O. Sarot, 1.107 ; Vanderschotten, 1.132.

LISTE REPUBLICAINE

Loucheur, 1.155 voix ; Daniel-Vincent, 1.017 ; L'abbé Lemire, 1.081 ; Pasqual Léon, 1.009 ; Le Roy Alfred, 969 ; Défossé Adolphe, 981 ; Adriensence Gaston, 872 ; Balavoine Jules, 994 ; Bréguet Louis, 1.016 ; Chas Henri, 887 ; Davaine Emile, 1.143 ; Delesalle Charles, 1.241 ; Duflot Jules, 891 ; Gamelin Ernest, 866 ; Gobert Léon, 1.153 ; Leduc François, 981 ; Lefebvre René, 1.154 ; Macarez, 1.142 ; Mahieu Albert, 977 ; Maton Fernand, 977 ; Potié Georges, 895 ; Terquem Henri, 905 ; Verniers, 994.

LISTE REACTIONNAIRE

Jean Plichon, 739 voix ; G. Grousseau, 755 ; Georges Vandame, 790 ; Emile Applincourt, 618 ; Marcel Chappey, 607 ; Maurice Chiris, 606 ; Alexandre Crespel, 715 ; Fernand Deligne 608 ; Victor Diligent, 616 ; Paul Dufour, 613 ; Alix Ghestem, 617 ; Octave d'Hespel, 617 ; Henri Langlais, 706 ; Henri Legrand, 609 ; Guillaume des Rotours, 716 ; Louis Sion-Arnould, 604 ; Alf. Thiriez-Delesalle, 626.

LAMBERSART

LISTE SOCIALISTE

Inscrits : 2.568. — Votants : 1.633.

Delory, 602 voix ; Goniaux, 577 ; Guesde, 578 ; Inghels, 575 ; Lefebvre, 577 ; Melin, 574 ; Ragheboom, 573 ; Beauvillain, 574 ; Blanckaert, 575 ; Brachelet, 573 ; Coppeaux, 572 ; Couteaux, 574 ; Desoblin A., 575 ; Escoffier, 579 ; Heckel Maurice, 574 ; Hentgès, 576 ; Lebas, 580 ; Louis Louis, 572 ; Pierpont, 576 ; Plet, 574 ; Saint-Venant, [illegible] ; O. Sarot, 573 ; Vanderschotten, 573.

LISTE REPUBLICAINE

Loucheur, 525 voix ; Daniel-Vincent, 517 ; L'abbé Lemire, 512 ; Pasqual Léon, 533 ; Le Roy Alfred, 517 ; Défossé Adolphe, 562 ; Adriensence Gaston, 438 ; Balavoine Jules, 510 ; Bréguet Louis, 515 ; Chas Henri, 445 ; Davaine Emile, 507 ; Delesalle Charles, 557 ; Duflot Jules, 437 ; Gamelin Ernest, 434 ; Gobert Léon, 529 ; Leduc François, 504 ; Lefebvre René, 509 ; Macarez, 510 ; Mahieu Albert, 506 ; Maton Fernand, 519 ; Potié Georges, 457 ; Terquem Henri, 456 ; Verniers, 511.

LISTE REACTIONNAIRE

Jean Plichon, 582 ; G. Grousseau, 582 ; Georges Vandame, 589 ; Emile Applincourt, 518 ; Marcel Chappey, 541 ; Maurice Chiris, 510 ; Alexandre Crespel, 575 ; Fernand Deligne, 508 ; Victor Diligent, 509 ; Paul Dufour, 509 ; Alix Ghestem, 510 ; Octave d'Hespel, 19 ; Henri Langlais, 566 ; Henri Legrand, 508 ; Guillaume des Rotours, 572 ; Louis Sion-Arnould, 507 ; Alf. Thiriez-Delesalle, 511.

HELLEMMES

LISTE SOCIALISTE

Inscrits : 3.754.—Votants : 2.666.—Exprimés : 2.640.

Delory, 1.601 voix ; Goniaux, 1.581 ; Guesde, 1.591 ; Inghels, 1.591 ; Lefebvre, 1.586 ; Melin, 1.585 ; Ragheboom, 1.579 ; Beauvillain, 1.579 ; Blanckaert, 1.580 ; Brachelet, 1.582 ; Coppeaux, 1.579 ; Couteaux, 1.582 ; Desoblin A., 1.586 ; Escoffier, 1.587 ; Heckel Maurice, 1.583 ; Hentgès, 1.505 ; Lebas, 1.601 ; Louis Louis, 1.579 ; Pierpont, 1.585 ; Plet, 1.581 ; Saint-Venant, 1.585 ; O. Sarot, 1.579 ; Vanderschotten, 1.571.

LISTE REPUBLICAINE

Loucheur, 691 voix ; Daniel-Vincent, 709 ; L'abbé Lemire, 732 ; Pasqual Léon, 697 ; Le Roy Alfred, 684 ; Défossé Adolphe, 681 ; Adriensence Gaston, 636 ; Balavoine Jules, 680 ; Bréguet Louis, 675 ; Chas Henri, 644 ; Davaine Emile, 676 ; Delesalle Charles, 703 ; Duflot Jules, 640 ; Gamelin Ernest, 629 ; Gobert Léon, 678 ; Leduc François, 669 ; Lefebvre René, 674 ; Macarez, 66 ; Mahieu Albert, 665 ; Maton Fernand, 675 ; Potié Georges, 646 ; Terquem Henri, 645 ; Verniers, 684.

LISTE REACTIONNAIRE

Jean Plichon, 407 voix ; G. Grousseau, 417 ; Georges Vandame, 414 ; Emile Applincourt, 373 ; Marcel Chappey, 369 ; Maurice Chiris, 370 ; Alexandre Crespel, 401 ; Fernand Deligne, 371 ; Victor Diligent, 373 ; Paul Dufour, 370 ; Alix Ghestem, 369 ; Octave d'Hespel, 373 ; Henri Langlais, 400 ; Henri Legrand, 371 ; Guillaume des Rotours, 406 ; Louis Sion-Arnould, 368 ; Alf. Thiriez-Delesalle, 369.

MARQUETTE

LISTE SOCIALISTE

Inscrits : 1.058. — Votants : 784. — Exprimés : 770.

Delory, 419 voix ; Goniaux, 406 ; Guesde, 408 ; Inghels, 410 ; Lefebvre, 405 ; Melin, 405 ; Ragheboom, 406 ; Beauvillain, 405 ; Blanckaert, 404 ; Brachelet, 406 ; Coppeaux, 407 ; Couteaux, 405 ; Desoblin A., 405 ; Escoffier, 406 ; Heckel Maurice, 404 ; Hentgès, 406 ; Lebas, 408 ; Louis Louis, 404 ; Pierpont, 404 ; Plet, 408 ; Saint-Venaint, 412 ; O. Sarot, 403 ; Vanderschotten, 405.

LISTE REPUBLICAINE

Loucheur, 161 voix ; Daniel-Vincent, 161 ; L'abbé Lemire, 186 ; Pasqual Léon, 160 ; Le Roy Alfred, 155 ; Défossé Adolphe, 153 ; Adriensence Gaston, 142 ; Balavoine Jules, 160 ; Bréguet Louis, 151 ; Chas Henri, 165 ; Davaine Emile ; 152 ; Delesalle Charles, 175 ; Duflot Jules, 166 ; Gamelin Ernest, 162 ; Gobert Léon, 159 ; Leduc François, 154 ; Lefebvre René, 152 ; Macarez, 153 ; Mahieu Albert, 155 ; Maton Fernand 156 ; Potié Georges, 149 ; Terquem Henri, 146 ; Vernier, 151.

LISTE REACTIONNAIRE

Jean Plichon, 212 voix ; G. Grousseau, 215 ; Georges Vandame, 217 ; Emile Applincourt, 202 ; Marcel Chappey, 200 ; Maurice Chiris, 198 ; Alexandre Crespel, 208 ; Fernand Deligne, 198 ; Victor Diligent, 202 ; Paul Dufour, 192 ; Alix Ghestem, 197 ; Octave d'Hespel, 199 ; Henri Langlais, 205 ; Henri Legrand, 199 ; Guillaume des Rotours, 211 ; Louis Sion-Arnould, 190 ; Alf. Thiriez-Delesalle, 199.

RONCHIN

LISTE SOCIALISTE

Delory, 585 voix ; Goniaux, 589 ; Guesde, 580 ; Inghels, 580 ; Lefebvre, 579 ; Melin, 579 ; Ragheboom, 579 ; Beauvillain, 578 ; Blanckaert, 577 ; Brachelet, 578 ; Coppeaux, 577 ; Couteaux, 579 ; Desoblin A., 576 ; Escollier, 579 ; Heckel Maurice, 578 ; Henlgès, 577 ; Lebas, 579 ; Louis Louis, 577 ; Pierpont, 575 ; Plet, 578 ; Saint-Venant, 582 ; O. Sarot, 578 ; Vanderschotten, 574.

LISTE REPUBLICAINE

Loucheur, 270 voix ; Daniel-Vincent, 272 ; L'abbé Lemire, 281 ; Pasqual Léon, 269 ; Le Roy Alfred, 266 ; Défossé Adolphe, 258 ; Adriensence Gaston, 246 ; Balavoine Jules, 265 ; Bréguet Louis, 264 ; Chas Henri, 251 ; Davaine Emile, 267 ; Delesalle Charles, 282 ; Duflot Jules, 251 ; Gamelin Ernest, 247 ; Gobert Léon, 263 ; Leduc François, 262 ; Lefebvre René, 267 ; Macarez, 263 ; Mahieu Albert, 262 ; Maton Fernand, 269 ; Potié Georges, 254 ; Terquem Henri, 255 ; Verniers, 265.

LISTE REACTIONNAIRE

Jean Plichon, 266 voix ; G. Grousseau, 267 ; Georges Vandame, 268 ; Emile Applincourt, 256 ; Marcel Chappey, 256 ; Maurice Chiris, 250 ; Alexandre Crespel, 246 ; Fernand Deligne, 250 ; Paul Dufour, 250 ; Alix Ghestem, 250 ; Octave d'Hespel, 251 ; Henri Langlais, 250 ; Henri Legrand, 248 ; Guillaume des Rotours, 266 ; Louis Sion-Arnould, 251 ; Alf. Thiriez-Delesalle, 253.

WASQUEHAL

LISTE SOCIALISTE

Inscrits : 1.676.—Votants : 1.201.—Exprimés : 1.184.

Delory, 592 voix ; Goniaux, 586 ; Guesde, 575 ; Inghels, 591 ; Lefebvre, 588 ; Melin, 588 ; Ragheboom, 586 ; Beauvillain, 587 ; Blanckaert, 585 ; Brachelet, 587 ; Coppeaux, 587 ; Couteaux, 584 ; Desoblin A., 586 ; Escoffier, 588 ; Heckel Maurice, 583 ; Henlgès, 584 ; Lebas, 587 ; Louis Louis, 587 ; Pierpont, 588 ; Plet, 586 ; Saint-Venant, 589 ; O. Sarot, 589 ; Vanderschollen, 584.

LISTE REPUBLICAINE

Loucheur, 332 ; Daniel-Vincent, 293 ; L'abbé Lemire, 354 ; Pasqual Léon, 291 ; Le Roy Alfred, 269 ; Défossé Adolphe, 249 ; Adriensence Gaston, 243 ; Balavoine Jules, 282 ; Bréguet Louis, 252 ; Chas Henri, 249 ; Davaine Emile, 253 ; Delesalle Charles, 328 ; Duflot Jules, 249 ; Gamelin Ernest, 242 ; Gobert Léon, 267 ; Leduc François, 260 ; Lefebvre René, 255 ; Macarez, 241 ; Mahieu Albert, 252 ; Maton Fernand, 258 ; Potié Georges, 257 ; Terquem Henri, 251 ; Verniers, 284.

LISTE REACTIONNAIRE

Jean Plichon, 452 voix ; G. Grousseau, 366 ; Georges Vandame, 352 ; Emile Applincourt, 360 ; Marcel Chappey, 348 ; Maurice Chiris, 343 ; Alexandre Crespel, 344 ; Fernand Deligne, 343 ; Victor Diligent, 352 ; Paul Dufour, 347 ; Alix Ghestem, 343 ; Octave d'Hespel, 349 ; Henri Langlais, 342 ; Henri Legrand, 347 ; Guillaume des Rotours, 344 ; Louis Sion-Arnould, 343 ; Alf. Thiriez-Delesalle, 342.

Inscrits : 7.040.—Votants : 4.901.—Exprimés : 4.878

LINSELLES

LISTE SOCIALISTE

1er de la liste : Delory, 147 voix ; 23e de la liste : Vanderchotten, 140.

LISTE REPUBLICAINE

1er de la liste : L'abbé Lemire, 237 voix ; 23e de la liste : Mahieu, 189.

LISTE REACTIONNAIRE

1er de la liste : Langlais, 668 voix ; 23e de la liste : Groussau, 665.

Banque Nationale Française du Commerce Extérieur

(En formation)

Emission publique de 150.000 actions de 500 francs chacune

Le commerce, l'industrie et le monde des affaires vont bientôt pouvoir s'adresser à une banque spécialisée, destinée à favoriser le développement de notre commerce extérieur, et concurremment celui de notre mouvement maritime à la Banque Nationale Française du Commerce Extérieur, actuellement en formation. Pour aider à son essor certain, une subvention annuelle de 2 millions et une avance sans intérêts jusqu'à concurrence de 25 millions lui sont attribuées par l'Etat sur les super-redevances de la Banque de France. Les fonds de ladite subvention seront notamment affectés à la création de services de renseignements et de statistiques qui constitueront une aide précieuse pour nos importateurs et exportateurs et pourront leur fournir d'intéressantes et utiles indications, sinon d'heureuses directives.

Sur les 200.000 actions de 500 francs chacune que représente le capital de 100 millions, 50.000 ont été souscrites par un groupe de commerçants et d'industriels d'une part, et par un groupe de maisons de banque et d'établissements de crédit d'autre part. Les 150.000 actions formant le surplus du capital vont faire l'objet d'une souscription publique ouverte le 25 novembre 1919 et close le même jour.

L'émission aura lieu au pair, soit 500 francs par action sur lesquels il sera versé :

125 francs, soit le quart en souscrivant, et 375 francs, représentant les trois autres quarts, en une ou plusieurs fois, si les circonstances le rendent nécessaire et suivant décision du Conseil d'Administration.

Les souscriptions sont reçues dès à présent par correspondance, mais pour un minimum de 10 actions seulement :

On souscrit : à la Banque Privée ; à la Banque Transatlantique ; à la Société Centrale des Banques de Province ; à la Compagnie Algérienne ; au Crédit Algérien ; à la Société Marseillaise, et dans toutes les succursales et agences des grandes banques et établissements de crédit. 747

A WORMHOUDT

Tué par un tonneau

A la suite d'un dérapage, le camion-auto, piloté par le chauffeur Van de Vest, domicilié à Calais, alla heurter un arbre ; le choc provoqua le déplacement d'un des tonneaux de pétrole dont était chargé le camion et qui vint presser le chauffeur contre son siège.

Dégagé par deux témoins de l'accident, et malgré les soins immédiats d'un docteur, l'infortuné chauffeur, succomba dans la soirée.

A Saint-Rémy-du-Nord

Mort affreuse d'un contremaître

Employé aux carrières Edouard René, le contremaître Blas, âgé de 36 ans, prenait possession au magasin d'une boîte de détonateurs, qui allaient servir à faire sauter plusieurs massifs de pierres, quand tout à coup une formidable explosion se produisit, projetant le malheureux contremaître à une vingtaine de mètres du lieu de l'accident. La mort fut instantanée. M. Blas portait au ventre une affreuse blessure et avait une jambe arrachée.

Une enquête est ouverte pour connaître les causes de l'explosion.

CRÉDIT DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME. — Capital : 125.000.000.
Capital versé : 31.250.000
Réserves : 30.000 000

SIÈGE SOCIAL A LILLE, 4, 6, 8, rue Jean-Roisin

SUCCURSALE DE PARIS, 24, 26, Boul. Malesherbes
8 Agences dans Paris

ESCOMPTE ET RECOUVREMENT DE TOUS EFFETS DE COMMERCE

LILLE

LILLE-LES-BOUES

Grâce à ce bon M. Collin, nous avons pu lundi contempler la capitale des Flandres dans toute sa splendeur.

Le dégel étant survenu, l'épaisse couche de neige qui recouvrait les voies publiques s'est transformée en une sorte de boue gluante et glacée qui, cependant, va permettre aux pharmaciens d'écouler tout un stock de remèdes divers, recommandés pour les rhumes, coryzas, bronchites et autres bénédictions du ciel.

Qui sait, peut-être des malheureux mourront-ils des suites de maladies provoquées par les bains de pied prolongés qu'ils auront pris dans cette « bedouille » frigorifique, mais qu'est-ce que cela peut bien faire pourvu qu'à la fin de l'année M. Collin touche le million qui lui est dû pour des travaux qu'il n'exécute pas.

« Rien faire et laisser dire ». Telle semble être, en l'occurrence, la devise de ce monsieur.

Et, bénévolement, nos édiles tolèrent cela !...

PEDIBUS.

BOCHES ET EMBOCHÉS DEVANT LEURS JUGES

Des "Fritz" voleurs arrivent à la Citadelle

Exécutant les mandats d'arrêt lancés par le 2e Conseil de guerre, la police française procéda en Allemagne occupée à l'arrestation des nommés Loksdorff Herman, ancien officier allemand, instituteur, secrétaire de mairie à Wiesbaden, inculpé de voies de fait ; Gunimel Peter, chef de train, un escogriffe de deux mètres de taille, de Hambourg, en prison préventive à la prévôté de la 6e division d'infanterie, inculpé de vol.

Petry Philipp Leichtassistant à Kaiserslautern (Bavière), inculpé de vol commis au préjudice de la population civile et, enfin Busch Christian, ancien soldat boche, menuisier, demeurant à Wiesbaden, Platerstrasse, 55, également inculpé de vol. Ils ont été amenés à Lille et incarcérés.

Un autre Boche, Klauss Hubert Franz, capitaine, fait prisonnier à Bruxelles le 11 novembre 1918 et interné au camp de Château-Gontier (Mayenne), accusé de vols et pillages commis dans la région de Lille-Roubaix-Tourcoing, a été également transféré à la Citadelle dans le courant de la journée d'hier. Tous ces indésirables subiront aujourd'hui un premier interrogatoire.

D'autres Boches incriminés viendront bientôt leur tenir compagnie, des mandats d'arrêt ayant été de nouveau lancés dernièrement.

IL DÉNONÇA SON PÈRE

Le 1er Conseil de Guerre aura à juger à son audience d'aujourd'hui mercredi le nommé Quien Albert, de Petite-Forêt, accusé d'avoir dénoncé son père, qui était maire de la commune, et le secrétaire de ce dernier, comme ayant fait des défournements d'œufs au préjudice de l'armée allemande et au profit de la population civile.

LES SŒURS DÉNONCIATRICES

Le 1er Conseil de Guerre vient de terminer l'instruction de l'affaire des sœurs Berckmann Elisa et Andrée, accusées d'avoir dénoncé deux femmes au bureau du travail, voulant ainsi les contraindre à servir les Boches.

L'affaire sera jugée prochainement.

UN JOLI COUPLE

Hier, ont comparu devant le 1er Conseil de guerre, présidé par M. le colonel Verstraete : Bouhon Gustave, représentant de commerce, 345, boulevard Gambetta, à Tourcoing, et sa femme, née Marie Levaux, sous l'inculpation d'intelligences avec l'ennemi.

La prévention reprochait à Bouhon : d'avoir au cours de l'occupation, par l'intermédiaire d'un boche, Meyerstein, sous-chef de la sûreté à Tourcoing, fourni des renseignements sur le moral de la population ; et à sa femme : 1. d'avoir le 24 mai 1918, dénoncé à la police allemande, une nommée Jenny Galopin ; 2. au cours des années 1917-1918, d'avoir servi d'intermédiaire entre les agents de l'autorité allemande et la population dans le but de faire remettre certaines sommes d'argent sous le prétexte d'obtenir des faveurs quelconques de la kommandantur.

A l'audience, de nombreux témoins fournissent au Conseil des renseignements concernant l'inculpation et surtout la moralité des inculpés. Ces derniers apparaissent comme des gens qui ont su profiter de l'envahissement pour négocier avec les Boches et remettre à flot de petites entreprises commerciales, fortement compromises avant guerre. On les prendrait, néanmoins, aujourd'hui, par leur costume, pour de nouveaux riches.

Ajoutons à cela quelques épisodes conjugaux et extra-conjugaux qui se sont déroulés pendant la période d'occupation et dont nous ne voulons pas faire mention en raison de considérations familiales.

Après un énergique réquisitoire de M. le commandant Machest-Grammont, et une émouvante plaidoirie de Me Gayet qui, en termes saisissants, décrivit au Conseil toutes les grandes misères de l'occupation, la femme Bouhon fut acquittée, à la minorité de faveur, et son mari condamné à deux années d'emprisonnement.

ON L'A CONDAMNÉ, MAIS...

Longnépé Charles, journalier à Chéreng, près Baisieux, était condamné hier par le 3e Conseil de guerre, à 5 ans de travaux forcés pour avoir volontairement travaillé pour les Boches, en pays occupé et même en Allemagne, à Oberhausen.

... IL EST PARTI

Au sortir de l'audience, vers 11 heures du matin, Longnépée se rendit dans la cour de la Citadelle et là, voyant qu'il n'était l'objet d'aucune surveillance, en profita naturellement pour se... donner de l'air.

Ce lui fut chose d'autant plus facile que journellement, c'est par milliers que des civils, hommes et femmes, se rendent à la Citadelle.

Il sortit donc sans être nullement inquiété et .... on l'attend encore.

Une arrestation mouvementée

Revolver au poing, un agent de la Sûreté appréhende un voleur récalcitrant

Passant lundi soir, vers 5 heures, rue du Molinel, l'agent de sûreté Stéquelbout était avisé qu'un individu se trouvant dans le bar n° 60 de la rue des Tanneurs voulait jouer du couteau pour se débarrasser d'un consommateur qui l'accusait de l'avoir volé.

Immédiatement, le policier se rendit à l'endroit indiqué et fut assez heureux pour y arriver à temps.

Voici ce qui s'était passé :

Deux consommateurs, M. Auguste Gueszet, 35 ans, employé au Palais d'Eté et y demeurant, et le nommé Michel Allucher, 30 ans, garçon de café, sans domicile fixe à Lille, venant d'Anvers et originaire de la Dordogne, s'étaient pris de querelle, le premier accusant le second avec juste raison, au dire des témoins, de lui avoir dérobé son portefeuille, contenant 70 francs.

Allucher, qui se sentait morveux, chercha à s'esquiver. M. Gueszet lui barra le passage et le somma de lui rendre son argent. Le garçon de café entra en fusée et, s'armant d'un couteau qu'il avait en poche, déclara à plusieurs reprises qu'il allait éventrer son accusateur.

C'est sur ces entrefaites que l'agent Stequelbout pénétra dans l'estaminet.

Un court interrogatoire des personnes présentes suffit à l'agent pour savoir à quoi s'en tenir sur la moralité d'Allucher, qu'il voulut appréhender.

Mais celui-ci fit savoir au policier, en brandissant son arme, qu'il ne se laisserait pas emmener ainsi. Ce que voyant, M. Stequelbout s'arma de son revolver.

Le forcené à qui il avait affaire tentant de le désarmer, une lutte s'engagea entre les deux hommes.

Ce fut Allucher qui eut le dessous. Un swing à l'estomac, appliqué de poing de maître, le rendit soudain doux comme un mouton.

Les vêtements en lambeaux et le nez en capilotade, Allucher fut conduit devant M. Perny, chef de la Sûreté, qui fournit immédiatement au récalcitrant un abri pour y passer la nuit, en attendant de le déférer au Parquet.

Ajoutons que le portefeuille de M. Gueszet fut retrouvé sur un fauteuil de l'estaminet du 60 de la rue des Tanneurs, dont on parle beaucoup depuis quelque temps et où l'avait soupçonneusement déposé Allucher, aussitôt qu'il comprit que l'affaire tournait mal pour lui.

Un commissaire de police meurt subitement

IL AVAIT PRIS FROID AU COURS DE SON SERVICE

On nous annonce la mort de M. Moulinier Edmond, commissaire de police du 6e arrondissement décédé subitement dans la nuit de samedi à dimanche, en son domicile 76, rue Brûle-Maison.

M. Moulinier qui était âgé de 56 ans, arriva à Lille, venant d'Amiens, le 25 février 1914, il comptait 10 années de service militaire en qualité de sous-officier de spahis et 23 années de service dans la police.

Il prit froid, dans le courant de la journée de samedi, au cimetière du Sud, où il s'était rendu pour assister à une exhumation, et où il dut attendre durant une heure, les pieds dans la neige, les représentants de la famille du défunt à exhumer.

Son service de la journée terminé M. Moulinier rentra chez lui fortement indisposé et se coucha pour ne plus se relever.

Dimanche matin, Mme Moulinier ayant voulu réveiller son mari vers 6 heures du matin, s'aperçut que celui-ci ne donnait plus signe de vie. Elle appela un médecin qui constata le décès du magistrat.

Le commissaire défunt qui était originaire de Mirlaus (Tarn) eut un de ses fils tué au front. Il se trouvait à la tête d'un commissariat placé dans un quartier « difficile », mais y montra toujours selon M. Potentier commissaire central beaucoup de tact et de zèle dans ses délicates fonctions.

Le corps du défunt sera transféré à Roanne, où auront lieu les obsèques.

La neige causa un accident

BOULEVARD DE LA LIBERTE

Vers 3 heures de l'après-midi, dimanche, M. Alexandre Vanderbroosche, 48 ans, ajusteur, demeurant rue Malakoff, cour Gruson, 1, cheminait boulevard de la Liberté. Glissant sur la neige, le malheureux tomba de façon si malencontreuse sur le trottoir, que dans sa chute il se fracura la jambe droite.

Il reçut des soins dans une pharmacie voisine, et de là fut transporté à son domicile.

AU PARQUET

LES MEFAITS D'UN OUVRIER JOAILLIER-BIJOUTIER

On vient d'arrêter à Paris un ouvrier joaillier-bijoutier, Edmond Delattre, à Lille, ayant eu son domicile rue des Fossés et contre qui était décerné par M. Delalé, juge d'instruction, un mandat d'arrêt pour abus de confiance.

Cet individu, qui est un repris de justice, avait cependant trouvé le moyen de se faire employer par des bijoutiers lillois.

Chez l'un de ceux-ci, établi place du Théâtre, il déroba un brillant qu'il remplaça par une pierre fausse.

La police parisienne ayant perquisitionné au domicile de Delattre, au moment de son arrestation, y découvrit une certaine quantité de bijoux, dont l'intéressé ne voulut pas indiquer la provenance et qui, vraisemblablement, proviennent de vols.

Delattre sera incessamment ramené à Lille.

Une histoire de coups de couteau

ELLE AMENE L'ARRESTATION D'UN INDIVIDU

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers minuit, deux individus se prirent de querelle, en sortir d'un estaminet de la rue de Paris, et en vinrent aux mains.

L'un des belligérants, le journalier Eugène Dupire, 23 ans, demeurant 33, rue de la Vignette, infligea à son adversaire, le charbonnier André Delrue, 23 ans, 19, rue du Bourdeau, une défaite complète.

Il eut tort de se servir de son couteau pour en frapper à la face le malheureux vaincu, qui eut notamment le nez transpercé par la lame.

M. Broux, commissaire de police du 5me arrondissement, mis au courant de cette affaire, fit opérer lundi matin l'arrestation de Dupire, qui fut appréhendé au saut du lit.

L'intéressé a déclaré qu'il ne s'était pas servi de son couteau, mais avait simplement gratifié son antagoniste de coups de talon, après l'avoir mis par terre.

Le journalier sera déféré au Parquet.

Un cambrioleur mal reçu

SURPRIS, IL ABANDONNE SON BUTIN, ET, EN FUYANT, ESSUIE DEUX COUPS DE FUSIL.

Il y a une huitaine de jours, un chevalier de la cambriole, s'introduisait nuitamment chez M. Dottignies, 62, rue du Marché, et se retirait en emportant divers objets de valeur.

Pour pénétrer dans la place, le malandrin était passé par un trou pratiqué lors de l'occupation boche par l'éclatement d'un obus, dans la maraille du préau de l'Ecole Edgard Quinet. Il avait ensuite escaladé un mur assez bas et s'était ainsi trouvé dans le jardin de M. Dottignies ; le reste n'avait été pour lui qu'un jeu d'enfant.

L'enquête menée par la police, au sujet de ce cambriolage, ne donna aucun résultat.

Or, lundi matin, vers cinq heures et demie, M. Dottignies, dont la chambre est située au 1er étage de l'immeuble qu'il habite, et prend jour sur le jardin, était réveillé brusquement par un bruit insolite, provenant du rez-de-chaussée de la maison.

Voulant se rendre compte de ce qui se passait, il se leva. Ayant regardé par sa fenêtre, M. Dottignies aperçut une lumière qui se promenait dans sa véranda. Il ouvrit la croisée, mais le bruit provoqué par cette opération, fit que brusquement la lumière s'éteignit, et que soudain un individu qui n'était autre qu'un malfaiteur, bondit dans le jardin qui fait suite à la véranda et prit la fuite à toutes jambes.

S'emparant d'un fusil de chasse, M. Dottignies fit feu à deux reprises dans la direction du fuyard. On ne croit pas que celui-ci fut atteint, car il put disparaître.

Dans sa véranda, l'hôte malgré lui de l'indésirable visiteur nocturne retrouva un sac qui lui avait été volé huit jours auparavant, et qui contenait le nouveau butin, si précipitamment abandonné par le cambrioleur.

Par suite du décès de M. Molinier, commissaire du 6me arrondissement, M. Broux, commissaire du 5me, a été chargé de l'enquête concernant cette affaire.

UNE ENQUÊTE FRUCTUEUSE

A la suite d'une plainte portée par le service des transports des Régions Libérées, au sujet d'un vol d'essence commis à son préjudice, la police spéciale a procédé à une enquête dont les résultats ont été transmis au procureur de la République.

De ces faits, il résulte que le vol a été réellement commis. Un des malfaiteurs est en fuite. Le recéleur a été entendu et a reconnu les faits qui lui sont reprochés.

Il sera poursuivi.

IVRESSE ET BRIS DE CLOTURE

Ayant trop fêté la dive bouteille, le sieur Théophile Tintellier, 37 ans, demeurant 25, rue Hippolyte Laurent, brisa un carreau de la vitrine de l'estaminet Bernard, 52, rue de Belle-Vue. Il a été déféré au Parquet pour ivresse et bris de clôture.

IL VENDAIT SON LAIT TROP CHER

Procès-verbal a été dressé à l'encontre du sieur Victor Maru, 57 ans, demeurant 55, rue Lamblin, à Ronchin, pour avoir vendu du lait à des prix supérieurs à ceux fixés par l'arrêté préfectoral du 20 octobre 1919.

UN MAUVAIS COIN

Au sujet de l'éclairage, certains endroits de Lille sont particulièrement déshérités.

Près la rue Fontaine-Delsaux, se trouve la rue Lutun. Vieux vestiges du passé, il faut pour y accéder, descendre des marches branlantes. Un mutilé amputé de la jambe droite, forcé d'emprunter ce chemin, trompé par l'obscurité, glissa si malheureusement qu'il se fractura la jambe gauche en trois endroits. On dut le transporter immédiatement à l'hôpital.

Ce pénible accident va-t-il enfin faire ouvrir les yeux à nos édiles ?

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

DANS LE BATIMENT

USINE KUHLMANN

Une délégation du Bâtiment s'est rendue hier après-midi chez le Directeur de l'Usine Kuhlmann de La Madeleine. Le nouveau barème de salaire consenti aux ouvriers du Bâtiment sera appliqué dans quelques jours aux camarades de l'Usine Kuhlmann avec effet rétroactif à partir du 4 novembre ; donc rien à craindre pour les ouvriers de cette usine.

Par réciprocité, les ouvriers métallurgistes de la fabrication et les débardeurs toucheront l'augmentation en rapport avec leurs camarades du Bâtiment. Le Directeur fera l'impossible afin que ces ouvriers touchent ces nouveaux salaires le plus tôt possible.

A cet effet, une réunion aura lieu jeudi 20 novembre à 5 h. 30, heure de la sortie de l'usine, rue de Marquette, à Marcq, chez Janssens.

Les ouvriers de l'Usine Kuhlmann de Loos devront s'adresser chez le camarade Géry Roels, pour lui soumettre toutes les réclamations les concernant. De son côté il les fera parvenir au bureau syndical. Il reste entendu que le camarade Roels exigera la carte confédérale à jour de cotisations.

Le secrétaire permanent fera, de son côté, toutes démarches utiles pour que les ouvriers de l'Usine de Loos soient considérés sur le même pied d'égalité que leurs camarades de La Madeleine.

Pour les ouvriers du Gaz

La convention prenant date à partir du 1er novembre et valable pour une période de 3 mois, résiliable après un délai de préavis de 15 jours, a été signée hier matin dans les bureau de l'Inspecteur du Travail, en présence du Directeur et des Délégués de l'Usine et d'un représentant du Syndicat.

Les dispositions prises antérieurement ont été ratifiées par les représentants de chaque partie.

Les ouvriers travaillant à la t